

Paris, le 8 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Abattage des cochons à l'abattoir d'Houdan (Yvelines) : les précisions de l'OABA

Les images tournées il y a quelques mois dans l'abattoir d'Houdan et diffusées ce jour par l'association L214 montrent la panique et la souffrance des animaux lors de la phase d'étourdissement dans une cuve à CO².

Le directeur de cet abattoir, M. Harang, a déclaré à la presse : « *Notre machine à CO₂ est en règle, elle a été homologuée avec l'aide de l'association de protection animale OABA* ».

L'OABA tient à préciser que le matériel actuellement utilisé à Houdan, d'origine belge, a été agréé par un arrêté du 20 mai 1996. En effet, tout matériel d'abattage faisait l'objet d'un agrément jusqu'en 1997, date à laquelle la commission technique au sein de laquelle l'OABA représentait les ONG de protection animale, a été supprimée.

Pour autant, cet arrêté d'homologation qui date de plus de 20 ans ne saurait être utilisé comme justificatif de bon fonctionnement actuel !

A la suite de la première vidéo tournée à l'abattoir d'Houdan et diffusée par L214, l'OABA avait pris contact avec la direction de cet abattoir afin de réaliser un audit « protection animale », lors d'une visite effectuée le 13 mars 2017 par les Docteurs vétérinaires Michel Courat, expert européen et Jean-Pierre Kieffer, Président de l'OABA, en présence du vétérinaire inspecteur de cet abattoir.

Cet audit avait permis de relever 32 manquements aux textes assurant la protection animale en abattoir, notamment lors de la phase d'étourdissement au CO². Parmi ces 32 non-conformités (NC) réglementaires, 3 NC nécessitaient une urgente correction, et 12 NC majeures demandaient une rectification rapide.

Le rapport établi par l'OABA était adressé au directeur de l'abattoir d'Houdan, Monsieur Harang et aux services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations des Yvelines.

Malgré 3 courriers (postaux et électroniques), aucune réponse n'a été apportée à l'OABA à ce jour !

Contact presse : Dr JP Kieffer 06.09.12.28.00